

N° de télécopie : 01 49 12 24 58

.....@siec.education.fr

Références : DEP

Courriel:

Examen: BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
Spécialité:
Période de formation en milieu professionnel
DEMANDE DE DÉPOCATION — EODMATION SUP 2 ANS

Durée réglementaire de la PFMP : 16 semaines Durée minimale exigée :

- Candidat scolaire: 10 semaines
- Candidat issu de la formation continue : se reporter au référentiel de la spécialité

Procédure

- 1. La demande, motivée et accompagnée des pièces justificatives, est à l'initiative du candidat et obligatoire quelque soit la durée de l'absence.
- 2. Le Chef d'établissement, après consultation de l'équipe pédagogique, rend un avis puis transmet le présent document au service concerné de la Maison des examens.
- 3. Après examen par l'Inspecteur de l'Éducation nationale pilote de la spécialité, le Directeur du SIEC notifie sa décision au candidat.

Cadre réservé au candidat		
Nom et prénom :		
Motif de la demande de dérogation :		
Date et signature du candidat :		
Cadre réservé au Chef d'é	tablissement	
Avis favorable		
Avis défavorable pour le motif suivant :		
Cachet, date et signature :		
Cadre réservé à l'Inspecteur de l'éducation nationale, pilote de la spécialité		
☐ Recommandation favorable		
☐ Recommandation défavorable		
Nom, prénom, date et signature :		
Cadre réservé à la Division de l'enseignement professionnel		
Décision du Directeur du SIEC :	Pour le Directeur	
☐ Favorable	et par délégation, la Chef de la Division	
☐ Défavorable	de l'enseignement professionnel	
	Gaëlle GUIBERT	





